

Accord salarial 2015

Signature de la CFDT

Après 4 réunions de négociation, la direction de l'ONERA a proposé un projet d'accord que la CFDT et la CFTC ont validé. Dès lors, les mesures prévues dans cet accord pourront être mises en œuvre dès le mois de juillet.

Le budget global prévu pour la négociation est faible (**1,5% dont 1% en augmentations individuelles, AI, et 0,5% en augmentation générale, AG**), Il en est de même dans tous les EPICs. Dans ce contexte particulièrement difficile, la CFDT a fait des propositions sur des sujets qui lui tiennent à cœur, des propositions qui profitent à tous et en particulier au plus bas salaires qui sont les plus impactés en terme de pouvoir d'achat.

Mesures prévues à l'accord

- ⇒ **Maintien d'une AG malgré une inflation très faible.**
- ⇒ **Mise en place d'un plancher d'AG à 15€ (pas d'AG inférieures).**
- ⇒ **Augmentation de la participation de la part patronale dans le financement de la mutuelle de 52 à 53% (de 48 à 47% pour les salariés donc).**
- ⇒ **Garanties d'augmentations minimales pour les jeunes embauchés, comme les années précédentes, avec deux taux 1,75% (<5 ans d'ancienneté et moins de 35 ans) et 1,35% (<10 ans d'ancienneté et moins de 36 ans).**
- ⇒ **AG de 15€ pour les doctorants**
- ⇒ **Ensemble des primes revalorisées du niveau de l'AG**
- ⇒ **Plafond des primes semestrielles revalorisé de 1%**
- ⇒ **Revalorisation collective des pompiers/gardiens de l'ONERA par un plancher d'AG de 30€**
- ⇒ **Monétisation possible de 2 jours CET en 2016**
- ⇒ **Monétisation possible jusqu'à 4 jours de repos compensateurs (missions opérationnelles).**
- ⇒ **Ouverture d'une réflexion sur les primes sur contrat dès 2015**

La Direction dans sa recherche d'un accord a répondu, au moins partiellement, à toutes nos demandes. Dès lors, il n'y avait que 2 alternatives : soit signer l'accord et ainsi valider toutes ces avancées qui sont venues en plus des 1,5% prévu soit perdre tout le bénéfice de cette négociation.

Nous pensons que les 500 personnes qui seront concernées par le plancher d'AG dont les pompiers-gardiens de Palaiseau, les doctorants les salariés concernés par le plafond de la prime semestrielle (une très large majorité du personnel dont la quasi-totalité des ingénieurs et cadres), les jeunes embauchés, etc. apprécieront ces efforts en leur faveur.

Par ailleurs, cet accord s'inscrit dans la continuité de l'accord de 2014, déjà validé par les deux mêmes organisations CFDT et CFTC, qui va permettre dès cet automne la mise en place à l'ONERA de la subrogation sur les salaires en cas de maladie (maintien de salaire et perception directe des IJ par l'employeur).

Et il s'agit bien là d'une grande avancée pour les salariés obtenue grâce à notre engagement.